

# Fiche d'information sur le produit

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/2014

<b>Nom du fournisseur ou marque commerciale</b>		Miele			
<b>Adresse du fournisseur</b>		Carl-Miele-Straße 29, 33332 Gütersloh, DE			
<b>Référence du modèle</b>		WCG660 WCS TDos&9kg			
<b>Paramètres généraux du produit</b>					
Paramètre	Valeur		Paramètre	Valeur	
Capacité nominale (kg)	9.0		Dimensions en cm	Hauteur	85
				Largeur	60
				Profondeur	64
IEE <sub>w</sub>	51.4		Classe d'efficacité énergétique	A	
Indice d'efficacité de lavage	1.04		Efficacité de rinçage (g/kg)	4.0	
Consommation d'énergie en kWh par cycle, sur la base du programme «eco 40-60». La consommation réelle d'énergie dépend des conditions d'utilisation de l'appareil.	0.489		Consommation d'eau en litres par cycle, sur la base du programme «eco 40-60». La consommation d'eau réelle dépend des conditions d'utilisation de l'appareil et de la dureté de l'eau.	48	
Température maximale à l'intérieur du textile traité (°C)	Capacité nominale	39	Taux d'humidité résiduelle (%)	Capacité nominale	50
	Moitié	29		Moitié	50
	Quart	25		Quart	52
Vitesse d'essorage (t/m)	Capacité nominale	1,400	Classe d'efficacité d'essorage	B	
	Moitié	1,400			
	Quart	1,400			
Durée du programme (h:min)	Capacité nominale	3:29	Type de construction	Pose libre	
	Moitié	2:39			
	Quart	2:29			
Émissions acoustique dans l'air lors de la phase d'essorage pour le cycle de lavage «eco 40-60» à la capacité nominale de lavage [dB(A) re 1 pW]	68		Émissions de bruit acoustique dans l'air en phase d'essorage pour le programme «eco 40-60» à la capacité nominale de lavage	A	
Mode arrêt (W)	0.40		Mode veille (W)	-	
Démarrage différé (W) (le cas échéant)	-		Mode veille avec maintien de la connexion au réseau (W) (le cas échéant)	0.80	
<b>Durée minimale de la garantie offerte par le fournisseur</b>		24 mois			
<b>Ce produit a été conçu pour libérer des ions argent au cours du cycle de lavage</b>		non			
<b>Informations supplémentaires</b>					

Lien internet vers le site web du fournisseur où se trouvent les informations visées à l'annexe II, point 9, du règlement (UE) 2019/2023 de la Commission <https://www.miele.com/>